

eCH-0021 – Norme concernant les données Données complémentaires relatives aux personnes

Nom	Norme concernant les données Données complémentaires relatives aux personnes
eCH-nombre	eCH-0021
Catégorie	Norme
Stade	Déployé
Version	8.0.0
Statut	Approuvé
Date de décision	2023-06-01
Date de publication	2023-07-24
Remplace la version	7.0.0 –Major Change Major Change
Conditions préalables	-
Annexes	eCH-0021-8-0.xsd
Langues	Allemand (original), français (traduction)
Auteurs	Groupe spécialisé Systèmes d’annonce Max Zurkinden, Office fédéral de la statistique, max.zurkinden@bfs.admin.ch Martin Stingelin, Stingelin Informatik, martin.stingelin@stingelin-informatik.com
Éditeur / distribution	Association eCH, Mainaustrasse 30, case postale, 8034 Zurich T 044 388 74 64, F 044 388 71 80 www.ech.ch / info@ech.ch

Condensé

La présente norme, qui vient compléter la norme eCH-0011, définit le format d'échange pour les données complémentaires qui sont répertoriées et, le cas échéant, échangées par voie électronique dans les registres des habitants. Il est notamment question des relations d'une personne avec d'autres personnes de référence (conjoint(e), parents etc.).

Table des matières

1	Introduction	6
1.1.1	Statut	6
1.1.2	Champ d'application	6
1.1.3	Délimitation	6
1.1.4	Conventions	7
2	Modèle de données	7
3	Spécification	8
3.1.1	personAddon – Données complémentaires concernant les personnes	9
3.1.2	personidentification – Identificateurs de personne	10
3.1.3	personAdditionalDataType – Renseignements complémentaires concernant la personne	10
3.1.4	birthAddonDataType – Renseignements complémentaires concernant la naissance	11
3.1.4.1	nameOfParent – Nom des parents	11
3.1.4.1.1	Justificatif officiel des noms des parents – officialProofOfNameOfParentsYesNo	12
3.1.5	lockData – Avis de blocage	12
3.1.5.1	addressLock – Blocage d'adresse	13
3.1.5.2	dataLock – Blocage des données	14
3.1.5.3	paperLock – Blocage des documents	14
3.1.6	placeOfOriginAddon – Renseignements complémentaires concernant le lieu d'origine	14
3.1.6.1	Date d'acquisition – naturalizationDate	15
3.1.6.2	Date de libération – expatriationDate	15
3.1.7	jobData – Renseignements concernant l'activité professionnelle	15
3.1.7.1	kindOfEmployment – Statut professionnel	16
3.1.7.2	jobTitle – Désignation de l'activité professionnelle	16
3.1.7.3	occupationData – Renseignements concernant l'employeur	16
3.1.7.3.1	uidStructureType – Structure de l'IDE	17
3.1.7.3.2	employer – Employeur	18
3.1.7.3.3	placeOfWork – Lieu de travail	18
3.1.7.3.4	placeOfEmployer – Lieu de l'employeur	18

3.1.7.3.5	occupationValidFrom – Date valide à partir de pour les renseignements concernant la profession et l’employeur	18
3.1.7.3.6	occupationValidTill – Date valide jusqu’à pour les renseignements sur la profession et l’employeuse/employeur	19
3.1.8	Relation.....	19
3.1.8.1	maritalRelationship – Relation d’état civil	19
3.1.8.2	parentalRelationship – Relation parentale.....	20
3.1.8.3	guardianRelationship – Relation sur le droit de la protection de l’enfant et de l’adulte	20
3.1.8.3.1	guardianRelationshipId –Identificateur de la relation.....	21
3.1.8.4	typeOfRelationship – Type de relation	21
3.1.8.5	basedOnLaw – Base légale pour les mesures relevant du droit de la protection de l’enfant et de l’adulte	22
3.1.8.6	basedOnLawAddOn – Articles de loi supplémentaires	23
3.1.8.7	care – Autorité parentale.....	25
3.1.8.8	partner – Partenaire	25
3.1.8.8.1	personIdentification – Personne annoncée	26
3.1.8.8.2	personIdentificationPartner – Partenaire annoncé(e)	26
3.1.8.8.3	partnerIdOrganisation – Organisation déclarée.....	26
3.1.8.8.4	address – Adresse.....	26
3.1.9	armedForcesData – Renseignements concernant l’obligation de service militaire ..	26
3.1.9.1	armedForcesService – Obligation de service militaire	27
3.1.9.2	armedForcesLiability –Obligation de service militaire de remplacement.....	27
3.1.9.3	armedForcesValidFrom –Renseignements concernant l’obligation de service militaire valide à partir de.....	27
3.1.10	civilDefenseData –Renseignements concernant l’obligation de service de protection civile	27
3.1.10.1	civilDefense – Obligation de service de protection civile	28
3.1.10.2	civilDefenseValidFrom –Obligation de service de protection civile valide à partir de	28
3.1.11	fireServiceData – Renseignements concernant l’obligation de service du feu	28
3.1.11.1	fireService – Obligation de service du feu	29
3.1.11.2	fireServiceLiability – Obligation de service du feu de remplacement	29
3.1.11.3	fireServiceValidFrom –Renseignements concernant l’obligation de service du feu valide à partir de.....	29

3.1.12	healthInsuranceData – Renseignements concernant l’assurance maladie	29
3.1.12.1	healthInsured – Détenteur d’une assurance maladie.....	30
3.1.12.2	Insurance – Assurance maladie	30
3.1.12.3	healthInsuranceValidFrom – Renseignements concernant l’assurance maladie ..	30
3.1.13	matrimonialInheritanceArrangementData – Accords matrimoniaux et/ou successoraux	30
3.1.13.1	matrimonialInheritanceArrangementData – Accords matrimoniaux et/ou successoraux	31
3.1.13.2	matrimonialInheritanceArrangementValidFrom – Date valide à partir de des accords matrimoniaux et / ou successoraux	31
4	Compétences et mutations.....	31
5	Sécurité	31
6	Exclusion de responsabilité – droits de tiers	32
7	Droits d’auteur.....	32
	Annexe A – Références & bibliographie	33
	Annexe B – Collaboration & vérification.....	33
	Annexe C – Abréviations et glossaire.....	34
	Annexe D – Modifications par rapport à la version précédente	34
	Annexe E – Liste des illustrations.....	34
	Annexe F – Liste des tableaux.....	35
	Annexe G – Éléments	35
	Annexe H – Dépendances	37
	Annexe I – Modèle de données.....	38

1 Introduction

1.1.1 Statut

Approuvé: le document a été approuvé par le Comité d'experts. Il a pouvoir normatif pour le domaine d'utilisation défini dans le domaine de validité donné.

1.1.2 Champ d'application

La présente norme, qui vient compléter la norme eCH-0011, définit le format d'échange pour les données complémentaires qui sont gérées et, le cas échéant, échangées par voie électronique dans les registres des habitants. Il est notamment question des relations d'une personne avec d'autres personnes de référence (conjoint(e), parents etc.). À la différence des normes eCH-0011, eCH-0006, eCH-0007, eCH-0008, eCH-0010 ainsi que eCH-0046 qui reposent sur la Loi sur l'harmonisation des registres (LHR), la norme eCH-0021 ne repose sur aucun fondement relevant du droit fédéral.

Les autorités souhaitant échanger par voie électronique les données spécifiées dans le présent document doivent tenir compte des points suivants.

Toutes les données décrites dans la présente norme sont régies par la Loi fédérale sur la protection des données. Leur échange n'est donc autorisé que si les fondements légaux nécessaires existent et si les prescriptions correspondantes en matière de sécurité sont respectées.

1.1.3 Délimitation

La présente norme ne remplace pas les instructions techniques spécifiques concernant la manière de traiter une affaire et les annonces à déclencher.

Il ne peut être par principe déduit du fait que la norme inclut un caractère spécifique que cette information doit également être mise en œuvre dans une application logicielle spécifique. Il convient à cet égard de tenir compte des règles techniques correspondantes.

La présente norme contient exclusivement des spécifications concernant les renseignements personnels n'ayant pas encore été normalisés par la norme [eCH-0011].

La présente norme se contente de définir les formats de données. Elle laisse le soin à des normes supplémentaires ou à des projets de mise en œuvre concrets d'en déduire les formats d'échange complets pour les interfaces concrètes, p. ex., pour:

- l'échange d'informations entre les registres des habitants en cas d'arrivée ou de départ de personnes.
- l'échange d'informations entre les registres des habitants et l'Office fédéral de la statistique.
- l'échange d'informations entre les registres des habitants et d'autres systèmes, tels que ZAR, INFOSTAR etc.

Une personne (person) selon la définition de cette norme est quelqu'un qui est enregistré par les autorités suisses. Les Contrôles des habitants répertorient différents types de relation (relationship) concernant une personne ; il s'agit notamment de relations entre les conjoints, des enfants vis-à-vis de leurs parents biologiques ou adoptifs ainsi que des relations relevant du droit sur la protection de l'enfant et de l'adulte (exemple tutelle ou curatelle).

Une personne peut être partenaire (partner) dans plusieurs relations de cette nature. Si les deux partenaires sont domiciliés dans la commune, ils y sont enregistrés et il est alors possible d'établir une relation directe. Ce n'est pas forcément le cas, notamment concernant la curatelle. Dans ce cas de figure, on indique au lieu de la personne, l'adresse à laquelle elle est joignable.

Une ou un partenaire est identifié(e) soit par l'indication de son identification personnelle, soit par son adresse.

Les données définies dans eCH-0011 concernant la personne ne suffisent pas aux services des habitants. Par conséquent, les informations définies en complément sont les suivantes.

- Renseignements complémentaires concernant la personne – personAdditionalData, voir chapitre 3.1.3
- Renseignements complémentaires concernant la naissance – birthAddonData, voir chapitre 3.1.4
- Avis de blocage – lockData, voir chapitre 3.1.5
- Renseignements complémentaires concernant le lieu d'origine – placeOfOriginAddon, voir chapitre 3.1.6
- Renseignements concernant l'activité professionnelle – jobData, voir chapitre 3.1.7
- Renseignements concernant l'assurance maladie (pour la mise en œuvre de la LAMal) – healthInsurance, voir chapitre 3.1.12.
- Renseignements concernant l'obligation de service militaire – armedForcesData, voir chapitre 3.1.9
- Renseignements concernant l'obligation de service de protection civile – civilDefenseData, voir chapitre 3.1.10
- Renseignements concernant l'obligation de service du feu – fireServiceData, voir chapitre 3.1.11

3 Spécification

Les spécifications fournissent une description de la forme et du contenu des données concernées. La définition de la forme utilise la syntaxe du schéma XML [XSD]. Vous pouvez télécharger le schéma complet sur le site Web de l'eCH à l'adresse:

<http://www.ech.ch/xmlns/eCH-0021/8>

3.1.1 personAddon – Données complémentaires concernant les personnes

En complément des renseignements figurant dans les registres des habitants par les contrôles des habitants selon la norme [eCH-0011], la présente norme définit d'autres caractères concernant une personne, pouvant être, le cas échéant, transmis par voie électronique.

- Identificateurs de personne (impératif), eCH-0044:personIdentificationType, voir chapitre 3.1.2
- Renseignements complémentaires concernant la personne (facultatif) – personAdditionalData, voir chapitre 3.1.3
- Renseignements complémentaires concernant la naissance (facultatif) – birthAddonData, voir chapitre 3.1.4
- Avis de blocage (facultatif) – lockData, voir chapitre 3.1.5
- Renseignements complémentaires concernant le lieu d'origine (facultatif, récurrent) – placeOfOriginAddon, voir chapitre 3.1.6
- Renseignements concernant l'activité professionnelle (facultatif, récurrent) – jobData, voir chapitre 3.1.7
- Relation d'état civil (facultatif) – maritalRelationship, voir chapitre 3.1.8.1.
- Relation parentale (facultatif, récurrent) – parentalRelationship, voir chapitre 3.1.8.2
- Relation de droit sur la protection des enfants et des adultes (facultatif, récurrent) – guardianRelationship, voir chapitre 3.1.8.3.
- Renseignements concernant l'obligation de service militaire (facultatif) – armedForcesData, voir chapitre 3.1.9
- Renseignements concernant l'obligation de service de protection civile (facultatif) – civilDefenseData, voir chapitre 3.1.10
- Renseignements concernant l'obligation de service du feu (facultatif) – fireServiceData, voir chapitre 3.1.11
- Renseignements concernant l'assurance maladie (facultatif) – healthInsuranceData, voir chapitre 3.1.12
- Accords matrimoniaux et/ou successoraux (facultatif) – matrimonialInheritanceArrangementData, voir 3.1.13

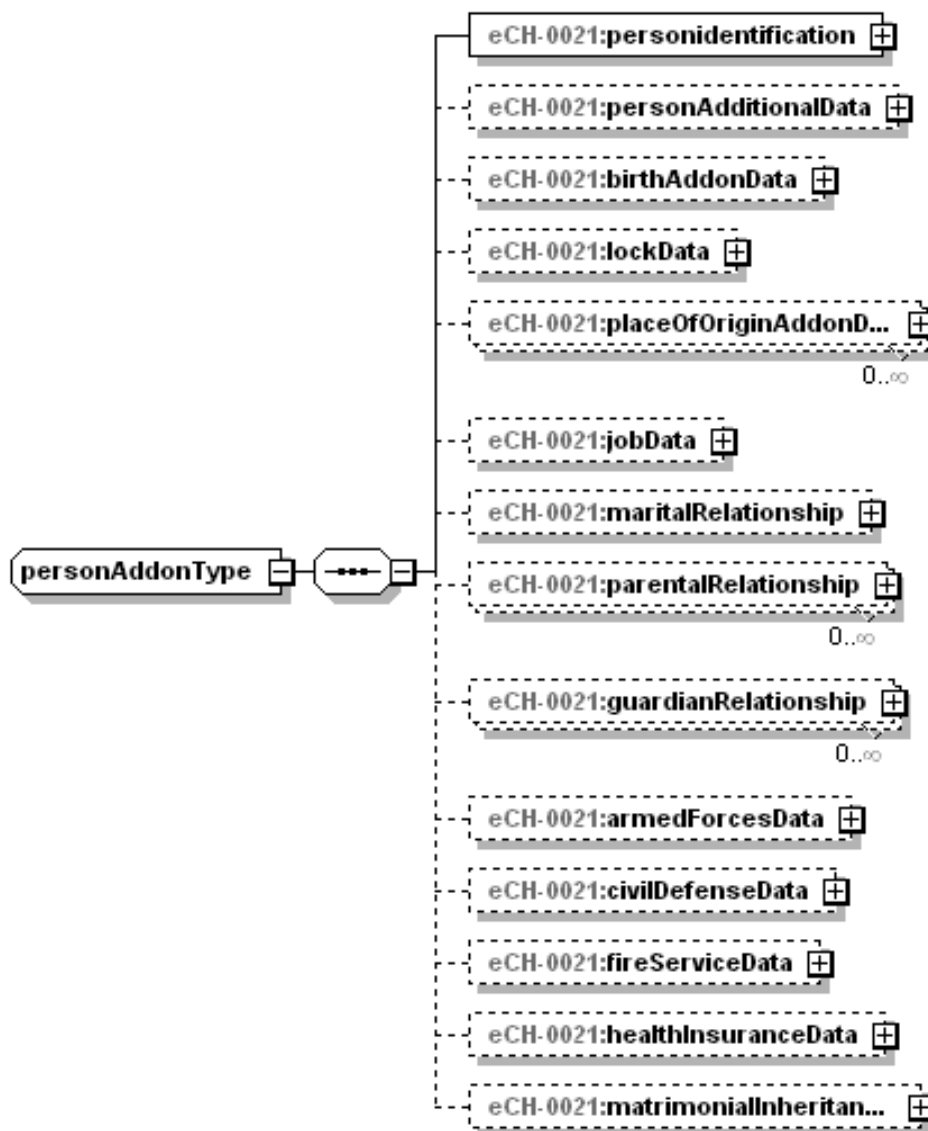


Figure 2: personAddonType

3.1.2 personidentification – Identificateurs de personne

Identificateurs de la personne dont les données complémentaires sont répertoriées. Ils permettent d’identifier clairement la personne parmi un cercle de personnes défini. Du type d’identificateur dépend le cercle de personnes auquel correspond cet identificateur.

3.1.3 personAdditionalDataType – Renseignements complémentaires concernant la personne

Les caractères concernant les noms définis en complément des définitions figurant dans eCH-0011 sont les suivants.

- Civilité (facultatif) – mrMrs, eCH-0010:mrMrsType

- Titre (facultatif) – title, eCH-0010:titleType
- Langue de correspondance (facultatif) – languageOfCorrespondance, eCH-0011:languageType

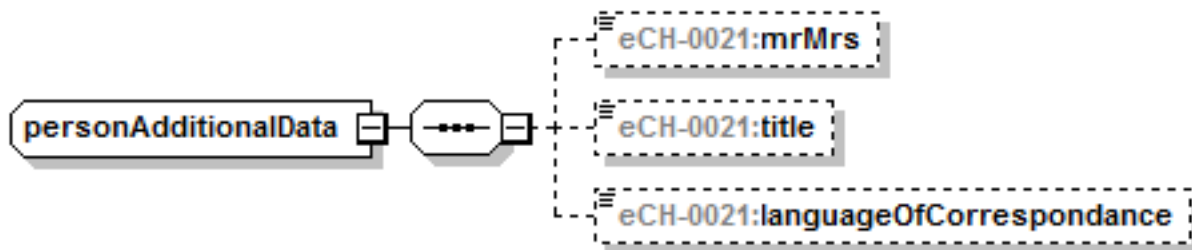


Figure 3: personAdditionalData

3.1.4 birthAddonDataType – Renseignements complémentaires concernant la naissance

Les caractères concernant la naissance définis en complément des définitions figurant dans eCH-0011 sont les suivants.

- Nom parents (facultatif, récurrent) – nameOfParent1, voir chapitre 3.1.4.1

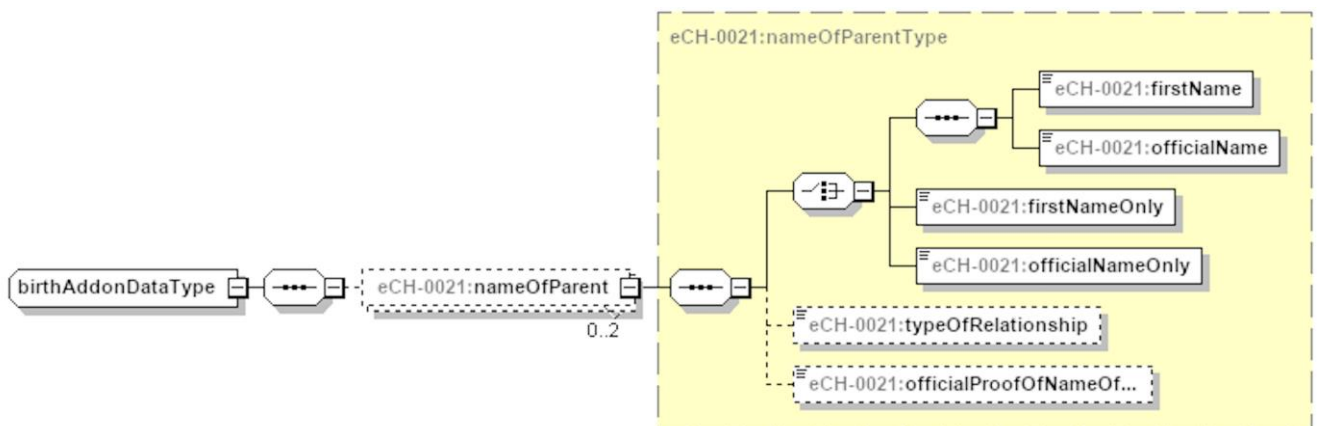


Figure 4: birthAddonDataType

3.1.4.1 nameOfParent – Nom des parents

Les noms des parents peuvent être fournis de l'une des trois façons suivantes. Motif: Il arrive que les personnes originaires d'Extrême-Orient ne disposent pas de noms de famille au sens où nous l'entendons.

- Prénom et nom de famille, voir [eCH-0044:officialFirsNameType], [eCH-0044:baseNameType]
- Prénom uniquement, voir [eCH-0044:officialFirstNameType]

- Nom de famille uniquement, voir [eCH-0044:baseNameType].
- Type de relation (facultatif) – typeOfRelationship, voir chapitre 3.1.8.4
- Justificatif officiel des noms des parents (facultatif) – officialProofOfNameOfParentYesNo, voir chapitre 3.1.4.1.1

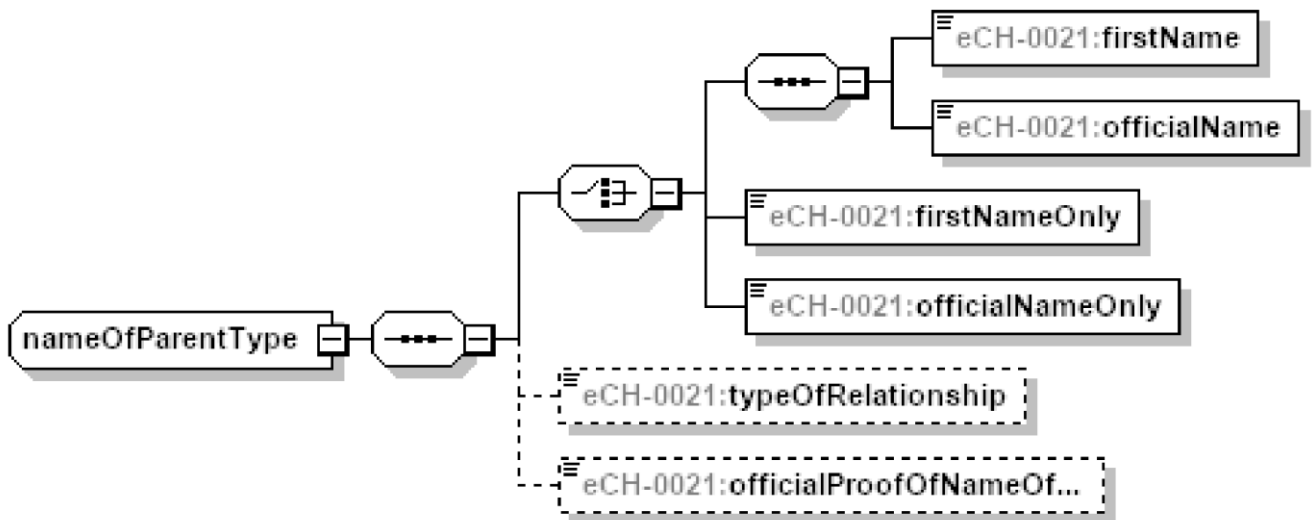


Figure 5: nameOfParentType

3.1.4.1.1 Justificatif officiel des noms des parents – officialProofOfNameOfParentsYesNo

Indique si les renseignements concernant les noms des parents ont été saisis (oui) ou pas (non) sur la base d'un document officiel.

True = oui

False = non

Format d'échange:

xs:boolean

3.1.5 lockData – Avis de blocage

Les renseignements concernant les avis de blocage, dès lors qu'il y en a, doivent en principe être communiqués aux destinataires avec les annonces d'événement.

Les caractères inscrits pour les mentions de blocage sont les suivants:

- Blocage d'adresse (impératif) – addressLock, voir chapitre 3.1.5.1
- Blocage d'adresse valide à partir de (facultatif) – addressLockValidFrom, xs:date

- Blocage d'adresse valide jusqu'à (facultatif) – addressLockValidTill, xs:date
- Blocage des données (impératif) – dataLock, voir chapitre 3.1.5.2
- Blocage des données valide à partir de (facultatif) – dataLockValidFrom, xs:date
- Blocage des données valide jusqu'à (facultatif) – dataLockValidTill, xs:date
- Blocage des documents (impératif) – paperLock, voir chapitre 3.1.5.3
- Blocage des documents valide à partir de (facultatif) – paperLockValidFrom, xs:date
- Blocage des documents valide jusqu'à (facultatif) – paperLockValidTill, xs:date

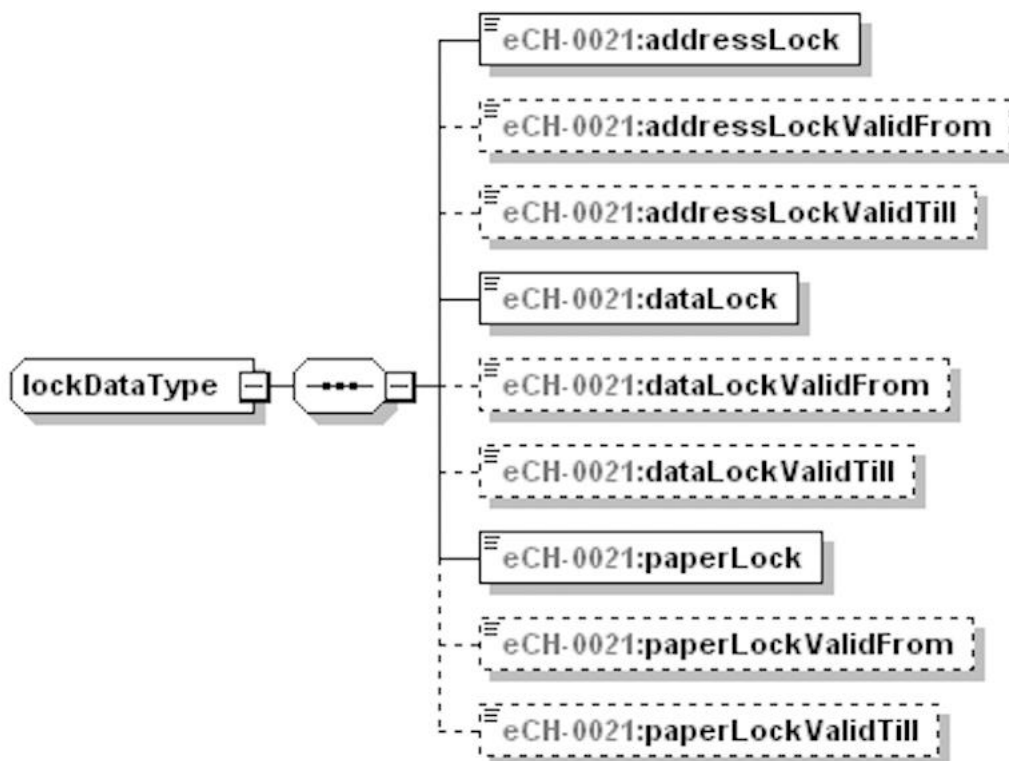


Figure 6: lockDataType

3.1.5.1 addressLock – Blocage d'adresse

Le blocage d'adresse a pour but d'empêcher la divulgation systématique des adresses, p. ex., déréférencements autorisés à des fins d'intérêt général ou idéales ou pour des partis politiques. Les renseignements détaillés ne sont pas concernés par ce blocage.

0 = Pas de blocage appliqué

1 = Blocage d'adresse appliqué

Format d'échange:

eCH-0021:addressLockType

3.1.5.2 dataLock – Blocage des données

Si le blocage de renseignements est activé (valeur 1), toute divulgation de renseignements portant sur des données à caractère personnel, y compris l'adresse, est interdite. En cas d'appel de la personne concernée, le système doit émettre une mise en garde. Dans des cas exceptionnels, le Contrôle des habitants décide, de sa propre autorité, de la divulgation ou de la non-divulgation des données. Le blocage des renseignements s'applique également aux systèmes connectés. Il doit être transmis avec le flux de mutation.

En cas de départ, le blocage des renseignements reste valide et s'applique dans le même temps à l'adresse de départ.

0 = Pas de blocage appliqué

1 = Blocage des renseignements appliqué

Format d'échange:

eCH-0021:dataLockType

3.1.5.3 paperLock – Blocage des documents

Le tribunal notifie l'ensemble des services impliqués de la situation.

0 = Pas de blocage appliqué

1 = Blocage des documents appliqué

Format d'échange:

eCH-0021:paperLockType

3.1.6 placeOfOriginAddon – Renseignements complémentaires concernant le lieu d'origine

Renseignements complémentaires concernant le lieu d'origine.

Les renseignements complémentaires contiennent les informations suivantes

- Date d'acquisition (facultatif) – naturalizationDate, voir chapitre 3.1.6.1
- Date de libération (facultatif) – expatriationDate, voir chapitre 3.1.6.2

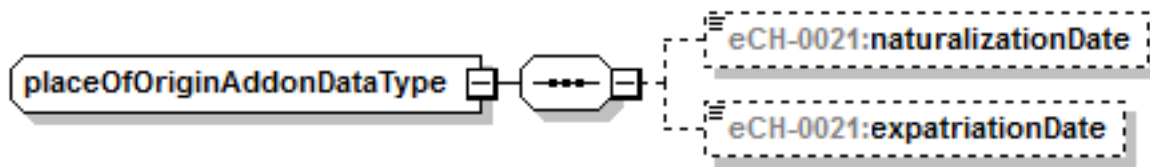


Figure 7: placeOfOriginAddonDataType

3.1.6.1 Date d'acquisition – naturalizationDate

Date à laquelle le lieu d'origine a été acquis.

Format d'échange:

xs:date

3.1.6.2 Date de libération – expatriationDate

Date à laquelle la libération de la nationalité a eu lieu.

Format d'échange:

xs:date

3.1.7 jobData – Renseignements concernant l'activité professionnelle

Les renseignements concernant l'activité professionnelle se composent des caractères suivants:

- Statut professionnel (impératif) – kindOfEmployment, voir chapitre 3.1.7.1
- Désignation de l'activité professionnelle (facultatif) – jobTitle, voir chapitre 3.1.7.2
- Renseignements concernant l'employeur (facultatif, récurrent) – occupation, voir chapitre 3.1.7.3

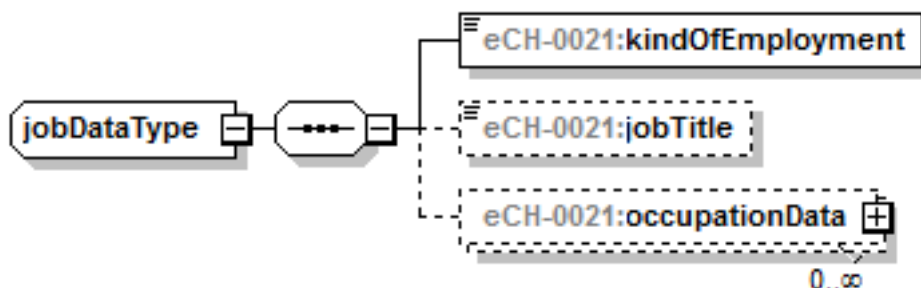


Figure 8: jobDataType

3.1.7.1 kindOfEmployment – Statut professionnel

Statut professionnel.

0= Sans emploi

1= Indépendant

2= Employé à titre dépendant

3= Bénéficiaires de rente AVS/AI

4= Inactif (p. ex. «femme au foyer», «homme au foyer», «étudiant»)

Important: Les services des habitants ne peuvent garantir l'actualité ni l'exactitude des renseignements afférents au statut professionnel dans le registre des habitants. À charge à chaque utilisatrice ou utilisateur de ces données de les vérifier.

Format d'échange:

xs:string(1)

3.1.7.2 jobTitle – Désignation de l'activité professionnelle

Désignation de l'activité professionnelle qu'exerce une personne.

Format d'échange:

xs:token (100)

3.1.7.3 occupationData – Renseignements concernant l'employeur

Les caractères échangés concernant les renseignements concernant l'employeur sont les suivants:

Renseignements concernant la situation professionnelle

- IDE de l'employeur (facultatif) – UID, voir chapitre 3.1.7.3.1
- Employeur (facultatif) – employer, voir chapitre 3.1.7.3.2
- Lieu de travail (facultatif) – placeOfWork, voir chapitre 3.1.7.3.3
- Lieu de l'employeur (facultatif) – placeOfEmployer, voir chapitre 3.1.7.3.4
- Date valide à partir de (facultatif) – occupationValidFrom, voir chapitre 3.1.7.3.5
- Date valide jusqu'à (facultatif) – occupationValidTill, voir chapitre 3.1.7.3.6

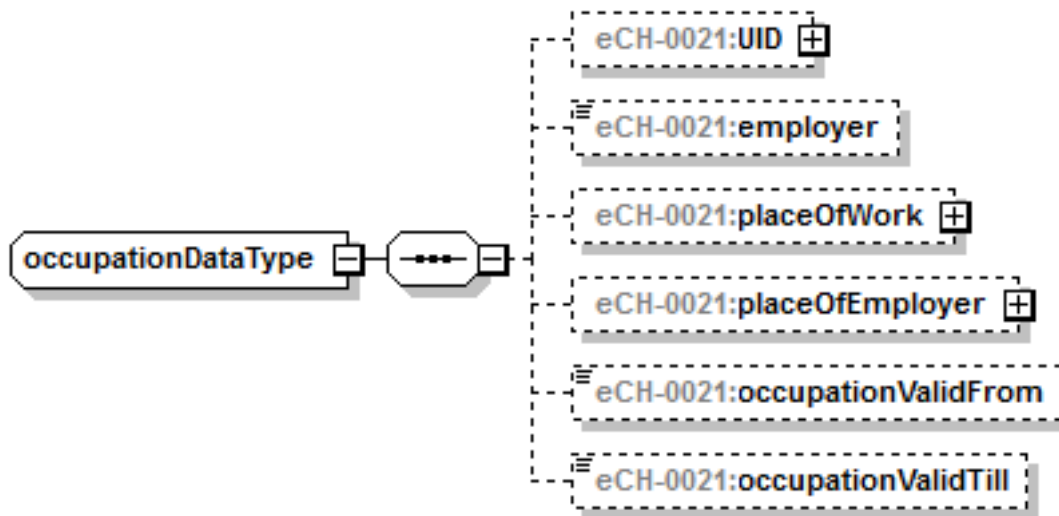


Figure 9: occupationDataType

3.1.7.3.1 uidStructureType – Structure de l'IDE

L'IDE est un identificateur d'entreprise utilisé pour le contact des entreprises avec les autorités (B2G) et pour le contact et l'échange de données (avec l'entreprise) par les services de l'administration (G2G). Il s'agit d'un identificateur d'entreprise désigné qui se compose comme suit:

- Catégorie d'ID d'entreprise de l'IDE (impératif) – `uidOrganisationIdCategory`, voir chapitre 3.1.7.3.1.1
- **uidOrganisationId**: (impératif)
la valeur effective, qui désigne une entreprise précise.

Se reporter au document eCH-0097 pour trouver des informations complémentaires.

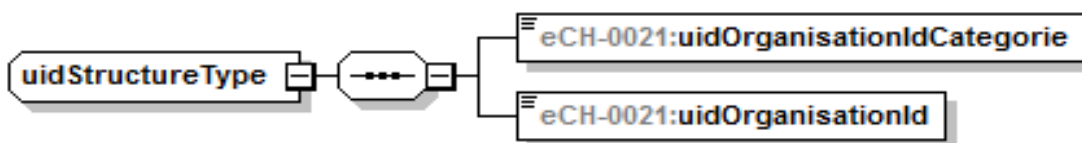


Figure 10: uidStructureType

3.1.7.3.1.1 uidOrganisationIdCategory – Catégorie d'ID d'entreprise de l'IDE

La catégorie d'ID de l'entreprise est un préfixe pour la partie numérique de l'IDE, qui indique s'il s'agit d'une entreprise ou d'une entité administrative au sens de la loi sur l'IDE.

- «CHE» est utilisé comme préfixe pour désigner une entreprise conformément à loi sur l'IDE.
- «ADM» est utilisé comme préfixe pour désigner une entité administrative conformément à loi sur l'IDE.

Format d'échange:

xs:string (3)

3.1.7.3.1.2 uidOrganisationId – Id de l'organisation de l'IDE

La partie numérique de l'IDE se compose de neuf emplacements/chiffres au total. Le dernier chiffre correspond à un chiffre de contrôle.

Format d'échange:

xs:nonNegativeInteger

3.1.7.3.2 employer – Employeur

Nom de l'employeuse/employeur.

Format d'échange:

xs:token (100)

3.1.7.3.3 placeOfWork – Lieu de travail

Lieu où l'activité professionnelle est exercée la majeure partie du temps.

Format d'échange:

eCH-0010:addressInformationType

3.1.7.3.4 placeOfEmployer – Lieu de l'employeur

Siège respectivement domicile de l'employeuse/employeur Pour les élèves, on indique le lieu où se trouve l'école fréquentée

Format d'échange:

eCH-0010:addressInformationType

3.1.7.3.5 occupationValidFrom – Date valide à partir de pour les renseignements concernant la profession et l'employeur

Date à partir de laquelle les renseignements concernant la profession et l'employeuse/employeur sont valides.

Format d'échange:

xs:date

3.1.7.3.6 occupationValidTill – Date valide jusqu'à pour les renseignements sur la profession et l'employeuse/employeur

Date jusqu'à laquelle les renseignements concernant la profession et l'employeuse/employeur sont valides.

Format d'échange:

xs:date

3.1.8 Relation

Une personne peut avoir aucune, une ou plusieurs relations.

Les caractères inscrits concernant les relations sont les suivants:

- Type de relation – typeOfRelationship, voir chapitre 3.1.8.4
- Base légale pour les mesures relevant du droit de la protection de l'enfant et de l'adulte – basedOnLaw, voir chapitre 3.1.8.5
- Articles de loi supplémentaires – basedOnLawAddOn, voir chapitre 3.1.8.6
- Renseignements concernant l'autorité parentale – care, voir chapitre 3.1.8.7
- Partenaire – partner, voir chapitre 3.1.8.8
(dépend du type de relation ex. conjoint(e), tutelle etc.). Le partenaire peut être référencé sous la forme d'un identificateur de personne, ou son adresse est indiquée.

Du type de relation dépendent les caractères à inscrire concernant les relations qui sont échangés. On distingue entre les types de relation suivants.

- Relation d'état civil – maritalRelationship, voir chapitre 3.1.8.1
- Relation parentale – parentalRelationship, voir chapitre 3.1.8.2
- Relation sur le droit de la protection de l'enfant et de l'adulte – guardianRelationship, voir chapitre 3.1.8.3

3.1.8.1 maritalRelationship – Relation d'état civil

Relation avec le conjoint respectivement le partenaire dans le cadre d'un partenariat enregistré.

Les caractères échangés sont les suivants.

- Partenaire de la relation (impératif) –partner, voir chapitre 3.1.8.8.
- Type de relation (impératif) – typeOfRelationship, voir chapitre 3.1.8.4
seules les valeurs 1 et 2 sont autorisées

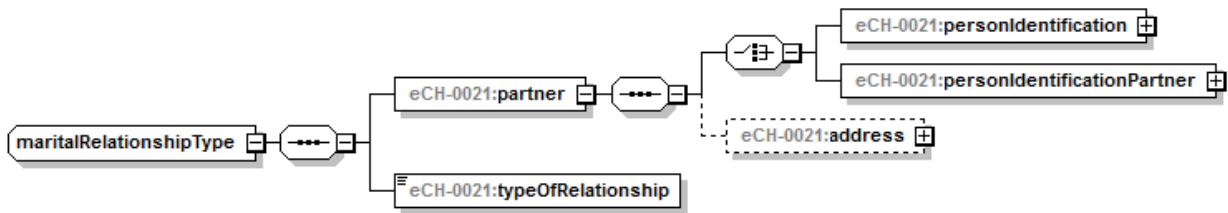


Figure 11: maritalRelationshipType

3.1.8.2 parentalRelationship – Relation parentale

Relation avec les parents respectivement les parents adoptifs.

Les caractères échangés sont les suivants.

- Partenaire de la relation (impératif) –partner, voir chapitre 3.1.8.8.
- Type de relation (impératif) – typeOfRelationship, voir chapitre 3.1.8.4 seules les valeurs 3,4,5 et 6 sont autorisées
- Autorité parentale (impératif) – care, voir chapitre 3.1.8.7

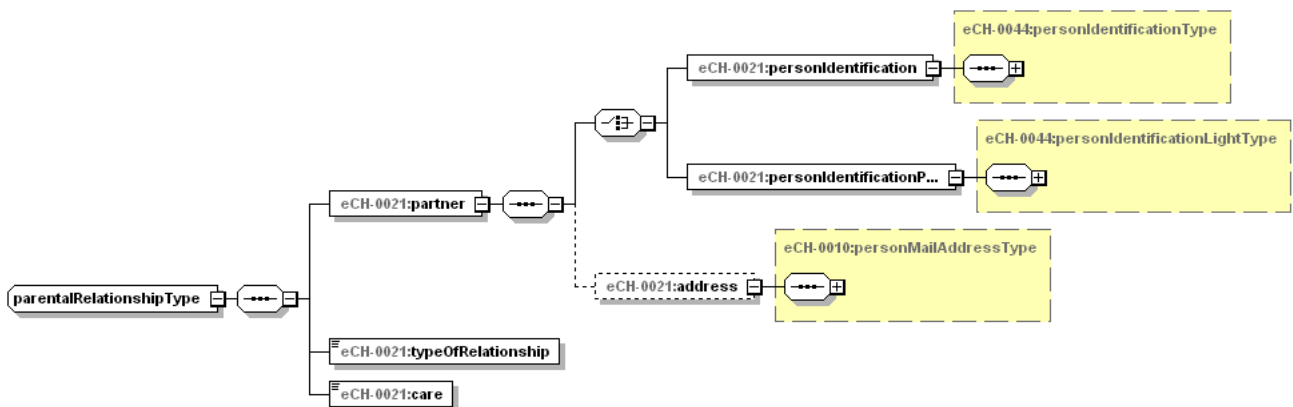


Figure 12: parentalRelationshipType

3.1.8.3 guardianRelationship – Relation sur le droit de la protection de l'enfant et de l'adulte

Relation dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte (DPEA).

Les caractères échangés sont les suivants.

- Identificateur de la relation (impératif) - guardianRelationshipId, voir chapitre 3.1.8.3.1.
- Partenaire de la relation (facultatif) –partner, voir chapitre 3.1.8.8.
- Type de relation (impératif) – typeOfRelationship, voir chapitre 3.1.8.4 seules les valeurs 7, 8, 9 et 10 sont autorisées
- Renseignements concernant la mesure (impératif) – guardianMeasureInfo

- Base légale pour les mesures relevant du droit de la protection de l'enfant et de l'adulte (facultatif) – basedOnLaw, voir chapitre 3.1.8.5
- Articles de loi supplémentaires (facultatif) – basedOnLawAddOn, voir chapitre 3.1.8.6
- Mesure valide à partir de (facultatif) – guardianMeasureValidFrom, xs:date
- Autorité parentale (facultatif) – care, voir chapitre 3.1.8.7

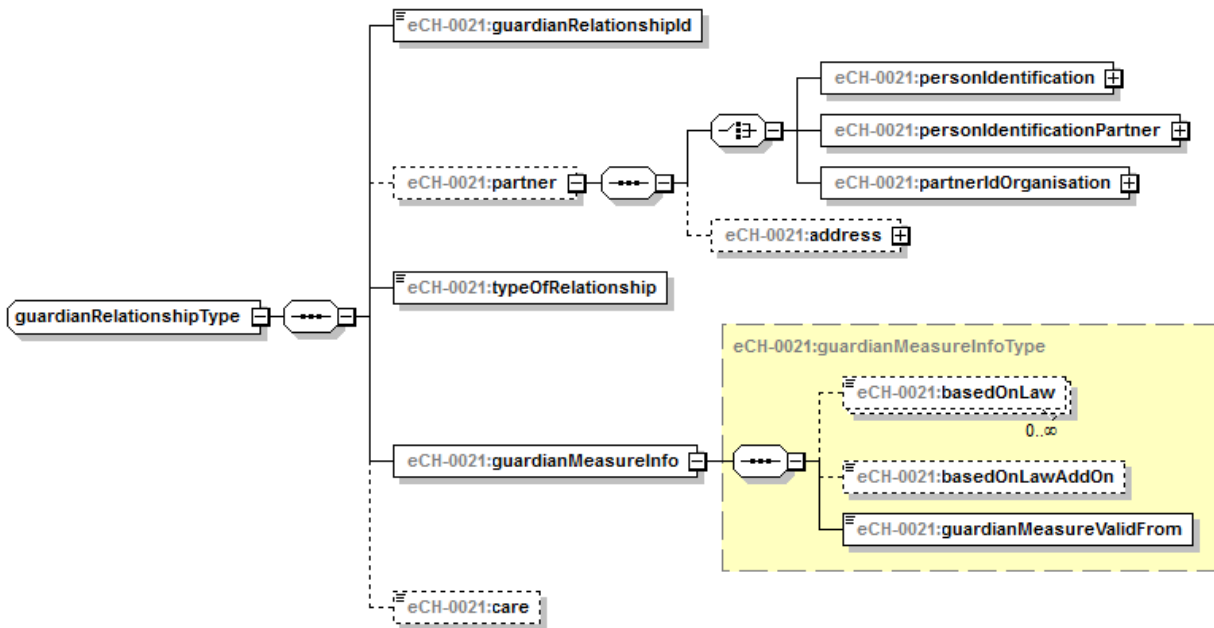


Figure 13: guardianRelationshipType

3.1.8.3.1 guardianRelationshipId –Identificateur de la relation

Identificateur technique local de la relation du côté de l'émetteur, d'une longueur de 36 caractères maximum. L'identificateur ne devrait contenir aucun caractère non imprimable, aucun caractère spécial et aucun caractère d'édition.

Format d'échange:

eCH-0021:guardianRelationshipIdType

3.1.8.4 typeOfRelationship – Type de relation

Indique quel est le rôle de la/du partenaire par rapport à la personne.

1 = est le/la conjoint(e)

2 = est le/la partenaire dans le cadre d'un partenariat enregistré

3 = est la mère

4 = est le père

5 = est le père adoptif

5 = est la mère adoptive

7 = est le curateur (d'une personne placée sous curatelle)

8 = est le conseiller légal (d'une personne placée sous conseil légal)

9 = est le tuteur (d'une personne mineure placée sous tutelle)

10 = est le mandataire pour cause d'inaptitude (de la personne)

Attention: à compter du 1.1.2013, il n'existe plus de «conseiller légal». Le terme «tuteur» perdurera à partir de 2013, toutefois uniquement pour les mesures de protection de l'enfance ainsi qu'au cours de la phase de transition de trois ans pour les adultes.

Format d'échange:

eCH-0021:typeOfRelationshipType

3.1.8.5 basedOnLaw – Base légale pour les mesures relevant du droit de la protection de l'enfant et de l'adulte

S'il s'agit d'une relation à l'égard d'un tuteur ou d'un curateur (typeOfRelationship = "9"): article du CC sur lequel repose la mesure relative au droit de protection de l'enfant et de l'adulte. Les articles et paragraphes répertoriés ci-après sont autorisés comme entrées. 306, 310, 311, 312, 327-a, 363, 368, 369, 370, 371, 372, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399

Les règles cantonales doivent impérativement être respectées.

Droit de la protection de l'enfant et de l'adulte (DPEA)

Inscription des mesures au registre des habitants (RdH)

Nouveau droit (amendement du CC Protection de l'adulte, protection des personnes et droit de l'enfant et OEC)

Entrée en vigueur 1.1.2013

Conformément au droit fédéral, l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) annonce aux services des habitants uniquement les mesures, dont ils ont besoin pour leurs propres missions. Le RdH n'est plus compétent pour les annonces (transmises) de mesures et les mandataires à d'autres organismes/services. Ces derniers sont informés de manière directe et individuelle par l'APEA. Le RdH n'est pas habilité à fournir de renseignements concernant les mesures et les mandataires, la compétence exclusive en revenant à l'APEA. Le droit de regard dans le registre des habitants doit être limité en conséquence.

Motif: Pour des raisons de protection des données, les exigences relatives aux droits de la personnalité des personnes concernées et le secret concernant la divulgation de renseignements concernant les mesures relatives au droit de protection de l'enfant et de l'adulte sont très élevées. Les mesures sont taillées sur mesure et ne peuvent plus être interprétées de manière claire uniquement sur la base d'un article.

Conformément au droit fédéral, l'APEA annonce les mesures relatives au droit de protection de l'adulte selon les articles 398 et 363 CC à Infostar, qui à son tour en informe les services des habitants sur le lieu de résidence avec l'annonce «incapacité durable de discernement», car ceci influe sur le droit de vote et d'élire. Aucune annonce supplémentaire n'est prévue.

Il incombe aux cantons de mettre le nouveau droit en pratique. Selon l'état actuel des connaissances, différentes approches sont élaborées. Ainsi, il faut en outre tenir compte du droit cantonal.

Droit transitoire

L'article 369 du CC selon l'ancien droit (pas de droit de vote et d'élire) est automatiquement converti en l'article 398 CC selon le nouveau droit.

Le délai de transition pour la vérification par l'APEA des cas antérieurs est de 3 ans. La conversion automatique par les services des habitants d'articles de mesures selon l'ancien droit dans le RdH en un article du nouveau droit est impossible. Ces décisions sont du ressort de l'APEA.

Il est recommandé, dans un premier temps, de laisser les anciennes mesures en l'état dans le RdH et d'attendre de nouvelles instructions des différentes réglementations cantonales.

Dans les cas où, selon le nouveau droit, le RdH n'enregistre plus que les articles, dont il a besoin pour ses propres tâches, les anciens articles qui ne sont plus nécessaires doivent être supprimés individuellement avec le motif d'annonce «Changement de mesures de tutelle». De telles modifications ne peuvent être effectuées que sur décision de l'APEA.

Format d'échange:

eCH-0021:basedOnLawType

3.1.8.6 basedOnLawAddOn – Articles de loi supplémentaires

Cet élément facultatif a été ajouté, car il n'a pour l'heure pas été clarifié de manière définitive si dans le contexte du droit de la protection de l'enfant et de l'adulte DPEA, d'autres articles viendront s'y ajouter.

Les mesures ordonnées suivantes, relatives au droit de la protection de l'enfant et de l'adulte et leur abrogation sont nécessaires à l'activité du RdH et sont annoncées par l'APEA aux services des habitants:

Pour les cantons, qui adoptent une réglementation imposant l'annonce notionnelle des mesures nécessaires pour le RdH, les termes suivants en gras portant sur la relation doivent être fournis dans l'élément «basedOnLawAddon»:

- **Personne durablement incapable de discernement** (pas de droit de vote et d'élire, pas d'exercices des droits civils)
Article 398 CC Curatelle de portée générale et
Article 363 CC Mandat pour cause d'inaptitude devenu valide
- **Limitation de l'exercice des droits civils** concernant la délivrance de pièces d'identité (carte d'identité/passeport)
pas de possibilité de désignation d'article précis
- **Limitation de l'exercice des droits civils** concernant le droit d'annonce (inscription/désinscription, délivrance de documents etc.)
pas de possibilité de désignation d'article précis
- **Mineurs sous tutelle** (l'APEA est le représentant légal) 327a CC
Article 327a CC
- Retrait de l'autorité parentale
Article 311 et 312 CC
- Retrait du droit de garde des père et mère
Article 310 CC
- Attributions et changements du droit de garde

Pour les cantons, qui adoptent une réglementation avec inscription dans le RdH de toutes les mesures avec article du CC, les termes en gras suivants concernant la relation doivent être fournis dans l'élément «basedOnLawAddon»:

- **Curatelle d'accompagnement** (l'exercice des droits civils n'est pas limité)
Article 393 CC
- **Curatelle de représentation** (l'exercice des droits civils peut être limité)
Article 394 et 395 CC
- **Curatelle de coopération** (l'exercice des droits civils est ponctuellement limité)
Article 396 CC
- Combinaisons de curatelles
Article 397 CC
- **Curatelle de portée générale** (pas de droit de vote et d'élire, pas d'exercice des droits civils)
Article 398 CC
- **Validité du mandat pour cause d'inaptitude** (pas de droit de vote et d'élire, pas d'exercice des droits civils)
Article 363 CC

- Mineurs sous tutelle
Article 327a CC
- Retrait du droit de garde des père et mère
Article 310 CC
- Retrait de l'autorité parentale
Article 311 et 312 CC
- **Mesure (ou curatelle) sans limitation de l'exercice des droits civils** Les services habilités sont invités à demander de plus amples détails auprès de l'APEA s'ils en ont besoin.

Format d'échange:

xs:token(100)

3.1.8.7 care – Autorité parentale

Indique si les parents disposent de l'autorité parentale.

0 = Non clarifié / inconnu

1 = Autorité parentale (dans les cas de droit de garde ancien)

2 = Autorité parentale conjointe

3 = Autorité parentale exclusive

4 = Pas d'autorité parentale

L'autorité parentale repose sur la relation parentale, l'affectation selon le nouveau droit respectivement sur la décision d'un tribunal ou d'une autorité de protection de l'enfant et de l'adulte.

Concernant les relations parents/enfants, l'information «autorité parentale» doit toujours être fournie.

Le code 1 «Autorité parentale» ne devrait être utilisé que pour le transfert de cas selon le droit actuel, qui n'établit pas encore de distinction entre l'autorité parentale exclusive et conjointe.

Important: les services des habitants ne peuvent garantir l'actualité ni l'exactitude des renseignements afférent à l'autorité parentale dans le registre des habitants. À charge pour les différents utilisateurs de ces données de les vérifier.

Format d'échange:

eCH-0021:careType

3.1.8.8 partner – Partenaire

Renseignements concernant le partenaire, composé des identificateurs et d'une adresse facultative.

3.1.8.8.1 personIdentification – Personne annoncée

Identificateur qui identifie clairement une personne au sein d'un cercle de personnes défini. Du type d'identificateur dépend le cercle de personnes auquel correspond cet identificateur.

Format d'échange:

eCH-0044:personIdentificationType

3.1.8.8.2 personIdentificationPartner – Partenaire annoncé(e)

Contrairement à «personIdentification», les informations concernant le sexe et la date de naissance sont facultatives pour personIdentificationPartner.

Format d'échange:

eCH-0044:personIdentificationLightType

3.1.8.8.3 partnerIdOrganisation – Organisation déclarée

Identificateur d'une organisation, par exemple l'autorité DPEA, qui est transférée en tant que partenaire.

Format d'échange:

eCH-0011:partnerIdOrganisationType

3.1.8.8.4 address – Adresse

Il peut s'agir de l'adresse d'une personne ou d'une organisation.

Format d'échange:

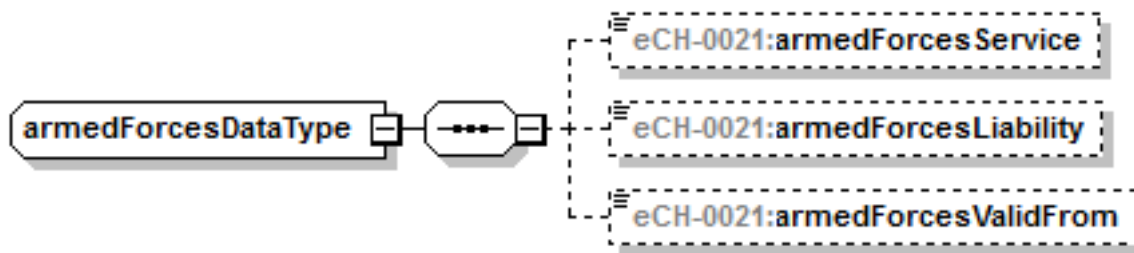
eCH-0010:mailAddressType

3.1.9 armedForcesData – Renseignements concernant l'obligation de service militaire

Les caractères inscrits concernant l'obligation de service militaire sont les suivants.

- Obligation de service militaire oui/non (facultatif) – armedForcesService, voir chapitre 3.1.9.1.
- Obligation de service militaire de remplacement oui/non (facultatif) – armedForcesLiability, voir chapitre 3.1.9.2

- Renseignements concernant l'obligation de service militaire valide à partir de (facultatif) – armedForcesValidFrom, voir chapitre 3.1.9.3



3.1.9.1 armedForcesService – Obligation de service militaire

Déclare si la personne est assujettie (oui) ou pas (non) à une obligation de service militaire.

Format d'échange:

eCH-0011:yesNoType

3.1.9.2 armedForcesLiability – Obligation de service militaire de remplacement

Déclare si la personne est assujettie (oui) ou pas (non) à une obligation de service militaire de remplacement.

Format d'échange:

eCH-0011:yesNoType

3.1.9.3 armedForcesValidFrom – Renseignements concernant l'obligation de service militaire valide à partir de

Date à partir de laquelle les renseignements concernant l'obligation de service militaire sont valides.

Format d'échange:

xs:date

3.1.10 civilDefenseData – Renseignements concernant l'obligation de service de protection civile

Renseignements concernant l'obligation de service de protection civile.

- Obligation de service de protection civile oui/non (facultatif) – civilDefense, voir chapitre 3.1.10.1

- Renseignements concernant l'obligation de service de protection civile valide à partir de (facultatif) – civilDefenseValidFrom, voir chapitre 3.1.10.2

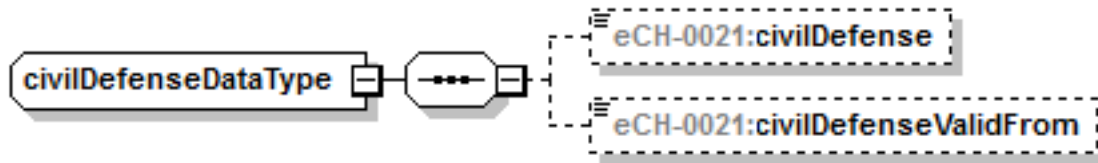


Figure 14: civilDefenseDataType

3.1.10.1 civilDefense – Obligation de service de protection civile

Déclare si la personne est assujettie (oui) ou pas (non) à l'obligation de service de protection civile.

Format d'échange:

eCH-0011:yesNoType

3.1.10.2 civilDefenseValidFrom – Obligation de service de protection civile valide à partir de

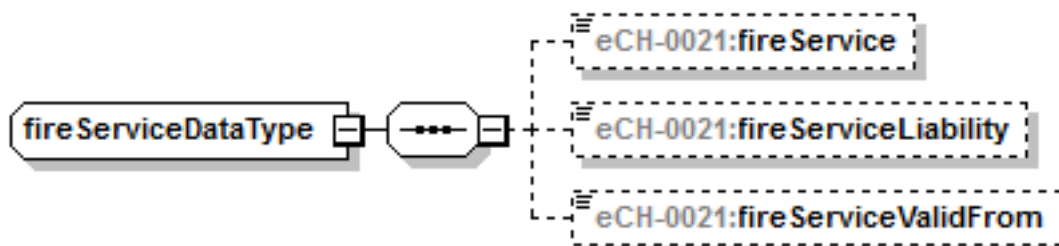
Date à partir de laquelle les renseignements concernant l'obligation de service de protection civile sont valides

Format d'échange:

xs:date

3.1.11 fireServiceData – Renseignements concernant l'obligation de service du feu

- Obligation de service du feu oui/non (facultatif) – fireService, voir chapitre 3.1.11.1.
- Obligation de service du feu de remplacement oui/non (facultatif) – fireServiceLiability, voir chapitre 3.1.11.2
- Renseignements concernant l'obligation de service du feu valide à partir de (facultatif) – fireServiceData, voir chapitre 3.1.11.3



3.1.11.1 fireService – Obligation de service du feu

Déclare si la personne est assujettie (oui) ou pas (non) à l'obligation de service du feu.

Format d'échange:

eCH-0011:yesNoType

3.1.11.2 fireServiceLiability – Obligation de service du feu de remplacement

Déclare si la personne est assujettie (oui) ou pas (non) à l'obligation de service du feu de remplacement.

Format d'échange:

eCH-0011:yesNoType

3.1.11.3 fireServiceValidFrom – Renseignements concernant l'obligation de service du feu valide à partir de

Date à partir de laquelle les données concernant l'obligation de service du feu sont valides.

Format d'échange:

xs:date

3.1.12 healthInsuranceData – Renseignements concernant l'assurance maladie

Renseignements concernant la caisse maladie / l'assurance maladie. Dans le cas des renseignements concernant la caisse maladie / l'assurance maladie, il est possible de fournir uniquement le nom de l'institut ou l'adresse complète.

- Détenteur d'une assurance maladie oui/non (impératif) oui/non (impératif) – healthInsured, voir chapitre 3.1.12.1
- Assurance maladie (facultatif) – insurance, voir chapitre 3.1.12.2
- Renseignements concernant l'assurance maladie valide à partir de (facultatif) – healthInsuranceValidFrom, voir chapitre 3.1.12.3

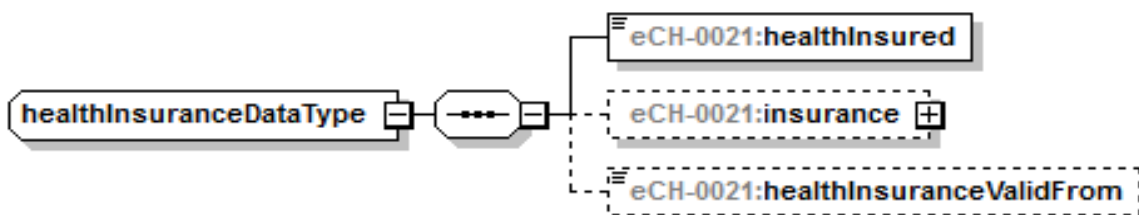


Figure 15: healthInsuranceDataType

3.1.12.1 healthInsured – Détenteur d’une assurance maladie

Déclare si la personne est détentrice (oui) ou pas (non) d’une assurance de base auprès d’une caisse maladie.

Format d’échange:

eCH-0011:yesNoType

3.1.12.2 Insurance – Assurance maladie

Renseignements concernant l’institution auprès de laquelle la personne détient une assurance maladie. Il est possible à cet égard de transmettre soit uniquement le nom de l’institution, soit l’adresse complète selon [eCH-0010].

Format d’échange:

eCH-0021:baseNameType

ou

eCH-0010:organisationMailAddressType

3.1.12.3 healthInsuranceValidFrom – Renseignements concernant l’assurance maladie

Date à partir de laquelle les renseignements concernant l’assurance maladie sont valides.

Format d’échange:

xs:date

3.1.13 matrimonialInheritanceArrangementData – Accords matrimoniaux et/ou successoraux

Renseignements concernant les accords matrimoniaux et/ou successoraux.

- Accords matrimoniaux et/ou successoraux oui/non (impératif) – matrimonialInheritanceArrangement, voir chapitre 3.1.13.1
- Valide à partir de (facultatif) – matrimonialInheritanceArrangementValidFrom, voir chapitre 3.1.13.2

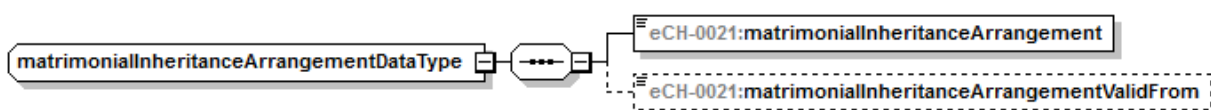


Figure 16: matrimonialInheritanceArrangementDataType

3.1.13.1 matrimonialInheritanceArrangementData – Accords matrimoniaux et/ou successoraux

Déclare s'il existe (oui) ou pas (non) des accords matrimoniaux et/ou successoraux pour la personne.

Format d'échange:

eCH-0011:yesNoType

3.1.13.2 matrimonialInheritanceArrangementValidFrom – Date valide à partir de des accords matrimoniaux et / ou successoraux

Date à partir de laquelle les renseignements concernant les accords matrimoniaux et/ou successoraux sont valides.

Format d'échange:

xs:date

4 Compétences et mutations

Le groupe spécialisé eCH Annonces est compétent pour la mise à jour de la présente norme.

5 Sécurité

La définition des formats d'échange en soi ne pose pas de problèmes affectant la sécurité. Si les autorités souhaitent échanger les données spécifiées dans le présent document par voie électronique, elles doivent s'assurer que les conditions juridiques requises sont bien remplies. La confidentialité et l'intégrité des données transmises doivent être garanties lors de l'échange des données.

6 Exclusion de responsabilité – droits de tiers

Les normes élaborées par l'Association **eCH** et mises gratuitement à la disposition des utilisatrices et utilisateurs ainsi que les normes de tiers adoptées, ont seulement valeur de recommandations. L'Association **eCH** ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des décisions ou mesures prises par une utilisatrice ou un utilisateur sur la base des documents qu'elle met à disposition. L'utilisatrice ou utilisateur est tenu(e) d'étudier attentivement les documents avant de les mettre en application et au besoin de procéder aux consultations appropriées. Les normes **eCH** ne remplacent en aucun cas les consultations techniques, organisationnelles ou juridiques appropriées dans un cas concret.

Les documents, méthodes, normes, procédés ou produits référencés dans les normes **eCH** peuvent le cas échéant être protégés par des dispositions légales sur les marques, les droits d'auteur ou les brevets. L'obtention des autorisations nécessaires auprès des personnes ou organisations détentrices des droits relève de la seule responsabilité de l'utilisatrice ou de l'utilisateur.

Bien que l'Association **eCH** mette tout en œuvre pour assurer la qualité des normes qu'elle publie, elle ne peut fournir aucune assurance ou garantie quant à l'absence d'erreur, l'actualité, l'exhaustivité et l'exactitude des documents et informations mis à disposition. La teneur des normes **eCH** peut être modifiée à tout moment sans préavis.

Toute responsabilité relative à des dommages que l'utilisatrice ou l'utilisateur pourrait subir par suite de l'utilisation des normes **eCH** est exclue dans les limites des réglementations applicables.

7 Droits d'auteur

Quiconque élabore des normes **eCH** en conserve la propriété intellectuelle. Elle ou il s'engage toutefois à mettre gratuitement, et pour autant que ce soit possible, la propriété intellectuelle en question ou ses droits à une propriété intellectuelle de tiers à la disposition des groupes de spécialistes respectifs ainsi qu'à l'Association **eCH** pour une utilisation et un développement sans restriction dans le cadre des buts de l'association.

Les normes élaborées par les groupes de spécialistes peuvent, moyennant mention du détenteur/de la détentrice des droits d'auteur **eCH** respectifs, être utilisées, développées et déployées gratuitement et sans restriction.

Les normes **eCH** sont complètement documentées et libres de toute restriction relevant du droit des brevets ou de droits de licence. La documentation correspondante peut être obtenue gratuitement.

Les présentes dispositions s'appliquent exclusivement aux normes élaborées par **eCH**, non aux normes ou produits de tiers auxquels il est fait référence dans les normes **eCH**. Les normes incluront les références appropriées aux droits de tiers.

Annexe A – Références & bibliographie

[eCH-0006]	eCH-0006 – Norme concernant les données Catégories d'étrangers V2.0
[eCH-0007]	eCH-0007 – Norme concernant les données Communes V5.0
[eCH-0008]	eCH-0008 – Norme concernant les données États et territoires
[eCH-0010]	eCH-0010 – Norme concernant les données Adresse postale pour les personnes physiques, les entreprises, les organisations et les autorités, V8.0.0
[eCH-0011]	eCH-0011 – Norme concernant les données Données concernant les personnes V9.0.0
[eCH-0044]	eCH-0044 – Norme concernant les données Échange d'identifications de personne V4.1
[eCH-0046]	eCH-0046 – Norme concernant les données Contact V6.0.0
[UML]	Unified Modeling Language (UML). Version 1.5. Object Management Group.
[XSD]	XML Schema Part 1: Structures. W3C Recommendation 2 mai 2001. XML Schema Part 2: Datatypes. W3C Recommendation 2 mai 2001.

Annexe B – Collaboration & vérification

Walter Allemann	Association suisse des services des habitants (ASSH)
Andreas Bechtiger	Abraxas Informatik
Angelina Düring	Ville de Saint-Gall
Luca Feller	Axians IT&T AG
Theres Fuchs	Commune de Gelterkinden
Viktor Geiger	Canton AG
Thomas Koller	Innosolv
Benjamin Meile	Innosolv
Regula Meier	Bedag Informatik
Enrico Moresi	Lustat Luzern
Renato Stebler	Bedag Informatik
Martin Stingelin	Stingelin Informatik
Daniela Sulzer	Hürlimann Informatik
Max Zurkinden	Office fédéral de la statistique

Annexe C – Abréviations et glossaire

Aucune entrée

Annexe D – Modifications par rapport à la version précédente

Modification de la version 7.0 à la version 8.0.0

Chapitre	Page	Adaptation	No. RFC
3.1.8.2	20	Suppression de relationshipValidFrom pour la relation parentale	2018-33
3.1.4	11	Désignation non genrée pour les noms des parents	2019-9
3.1.8.7	25	Adaptation de la valeur pour le droit de garde.	2020-48
3.1.1	9	le caractère Restriction du droit de vote et d'élire au niveau fédéral doit être supprimé	2016-64
3.1.5	12	Les blocages de l'adresse et des données ont été scindés en deux éléments distincts	2021-41

Tableau 1: Modifications par rapport à la version précédente

Annexe E – Liste des illustrations

Figure 1: Modèle de données (version de plus grandes dimensions en annexe H)	7
Figure 2: personAddonType.....	10
Figure 3: personAdditionalData.....	11
Figure 4: birthAddonDataType	11
Figure 5: nameOfParentType.....	12
Figure 6: lockDataType	13
Figure 7: placeOfOriginAddonDataType	15
Figure 8: jobDataType	15
Figure 9: occupationDataType	17
Figure 10: uidStructureType.....	17

Figure 11: maritalRelationshipType..... 20

Figure 12: parentalRelationshipType..... 20

Figure 13: guardianRelationshipType..... 21

Figure 14: civilDefenseDataType 28

Figure 15: healthInsuranceDataType 29

Figure 16: matrimonialInheritanceArrangementDataType 30

Figure 17: Dépendances..... 37

Annexe F – Liste des tableaux

Tableau 1: Modifications par rapport à la version précédente 34

Annexe G – Éléments

Élément	Désignation sur le schéma	Désignation pour l'utilisation dans les masques de saisie
Justificatif officiel nom des parents	officialProofNameOfParentYesNo	Justificatif officiel nom des parents
Employeur	employer	Employeur
Lieu de l'employeur	placeOfEmployer	Lieu de l'employeur
Lieu de travail	placeOfWork	Lieu de travail
Activité professionnelle	occupationType	Activité professionnelle
Désignation d'une autre confession	otherReligion	Désignation d'une autre confession
Désignation de l'activité professionnelle	jobTitle	Désignation de l'activité professionnelle
Relation	relationshipType	Relation
Blocage des données	dataLock	Blocage des données
Autorité parentale	care	Autorité parentale
Date de libération	expatriationDate	Date de libération
Statut professionnel	kindOfEmployment	Statut professionnel
Date d'acquisition	naturalizationDate	Date d'acquisition

Motif d'acquisition	reasonOfAcquisition	Motif d'acquisition
Base légale pour les mesures relevant du droit de la protection de l'enfant et de l'adulte	basedOnLaw	Base légale pour les mesures relevant du droit de la protection de l'enfant et de l'adulte
Nom de la mère	nameOfMother	Nom de la mère
Nom du père	nameOfFather	Nom du père
Nom figurant sur le passeport étranger	nameOnPassport	Nom figurant sur le passeport étranger
Blocage des documents	paperLock	Blocage des documents
Restriction droit de vote au niveau fédéral	restrictedVotingAndElectionRightFederation	Restriction droit de vote au niveau fédéral
Titre	Title	Titre
Type de relation	typeOfRelationship	Type de relation
Renseignements complémentaires concernant le lieu d'origine	originAddon	Renseignements complémentaires concernant le lieu d'origine
Renseignements complémentaires concernant la personne	personAddon	Renseignements complémentaires concernant la personne
Prénoms figurant sur le passeport étranger	firstNameOnPassport	Prénoms figurant sur le passeport étranger
Articles de loi supplémentaires	basedOnLawAddOn	Articles de loi supplémentaires

Annexe H – Dépendances

La consultation des documentations des normes dépendantes est possible en suivant les liens directs sur le site www.ech.ch.

[eCH-0006-3-0](#)

[eCH-0007-6-0](#)

[eCH-0008-3-0](#)

[eCH-0010-8-0](#)

[eCH-0011-9-0](#)

[eCH-0044-4-1](#)

[eCH-0135-2-0](#)

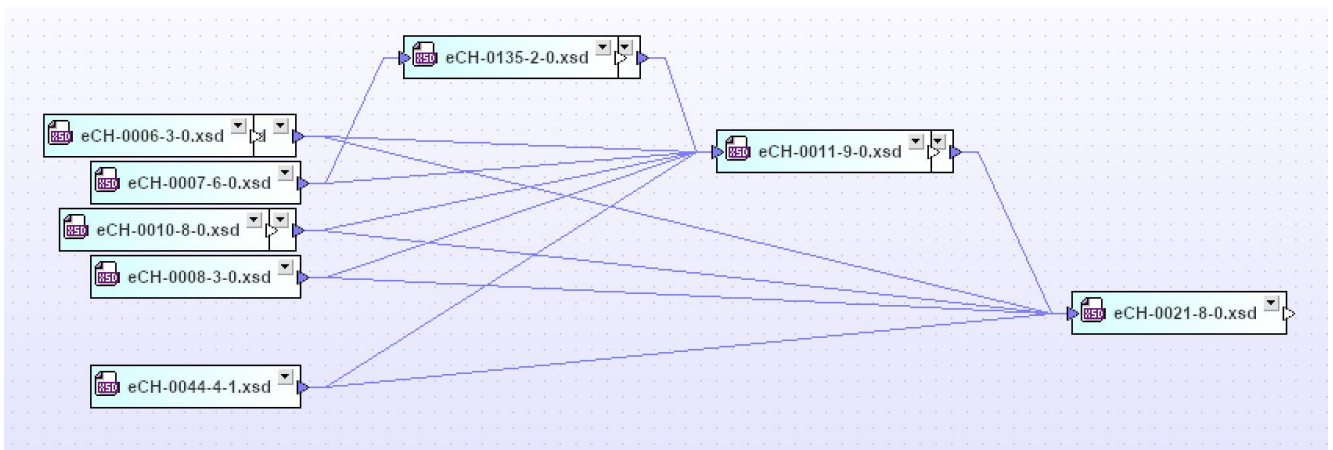
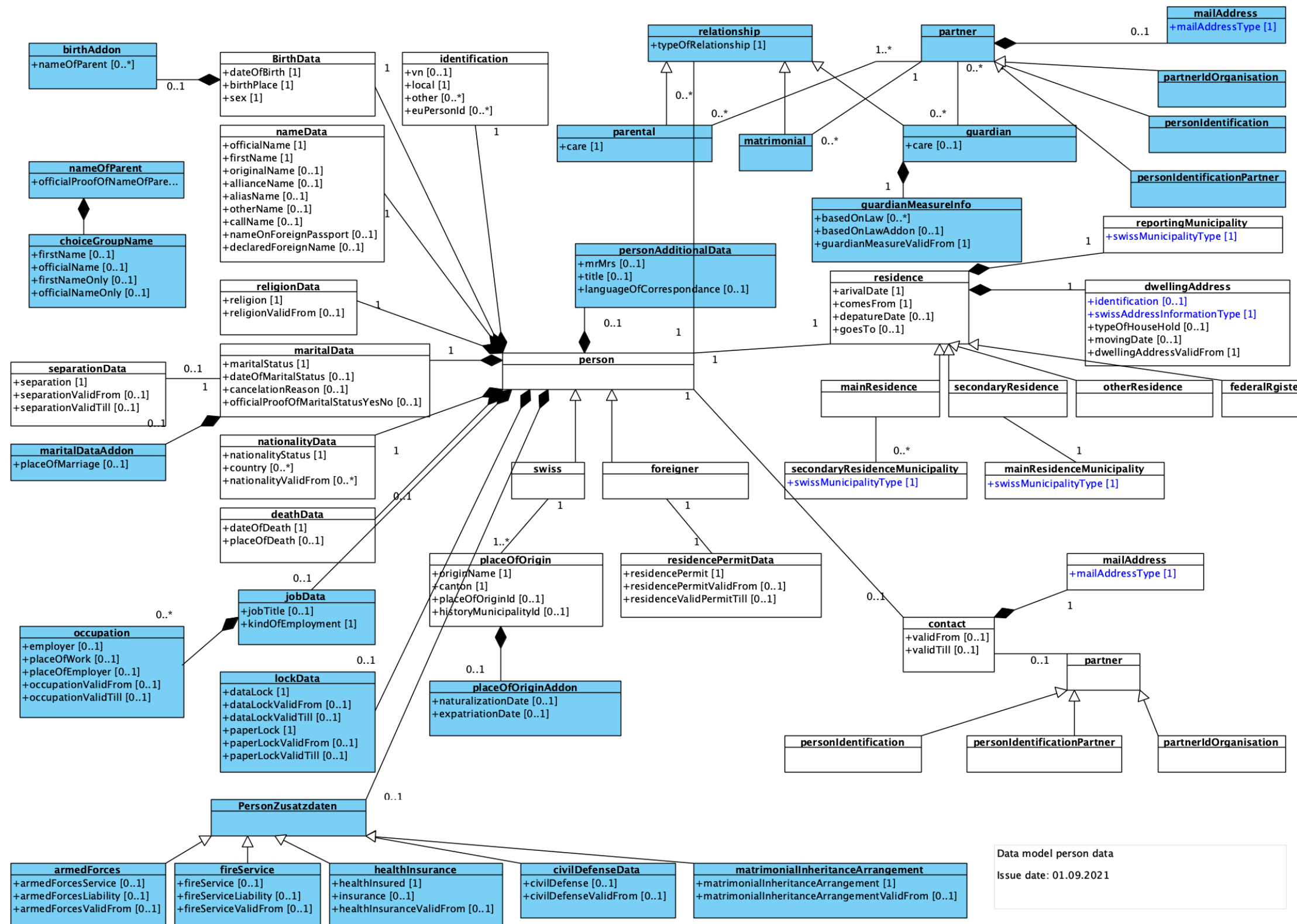


Figure 17: Dépendances

Annexe I – Modèle de données



Data model person data
Issue date: 01.09.2021